

GROUPE

2

HERBICIDE

## **SUNDANCE<sup>MD</sup> A HERBICIDE**

**Une composante d'Herbicide Sundance mélange en réservoir**

**GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU**

**EN VENTE POUR USAGE EN ALBERTA, SASKATCHEWAN, AU MANITOBA  
ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE LA PAIX EN ALBERTA ET EN  
COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**L'herbicide Sundance A est conçu spécialement aux fins d'utilisation avec de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir. Ce mélange en réservoir permet la suppression et la répression des herbes et des mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées qui croissent parmi le blé de printemps et les variétés de blé dur Kyle, Plenty, Avonlea ou Morse dans les sols noirs et brun-foncé de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, et les sols gris boisés de la région de la rivière La Paix en Alberta et en Colombie-Britannique, qui contiennent au moins 4% de matières organiques. Il est essentiel de consulter le guide-étiquette pour les directives concernant le mélange et l'utilisation.**

### **À USAGE COMMERCIAL**

**GARANTIE:** Sulfosulfuron ..... 75.0%

**NO. D'HOMOLOGATION 26258 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

**En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Monsanto à toute heure du jour ou de la nuit, (314) 694-4000.**

**Monsanto Canada Inc.**  
~~67 Scurfield Blvd.~~  
~~Winnipeg, MB R3Y 1G4~~

900 - One Research Road  
Winnipeg, MB R3T 6E3

**Contenu Net : 216 g**

**Avis de modification**

Sundance est une marque de commerce de Monsanto Technology LLC, Monsanto Canada Inc. – licencié.

## **PRÉCAUTIONS**

### **AVERTISSEMENT!**

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Se laver à fond avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit. Toute personne appliquant ou manipulant le produit doit porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas et des chaussures. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou d'aller à la toilette. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas et des chaussures pendant le chargement, le mélange ou l'application de ce produit. En outre, porter des gants résistants aux agents chimiques pendant le mélange et le chargement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaires sur une denrée pouvant être exportée aux Etats-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux Etats-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

#### **PREMIERS SOINS POUR L'HERBICIDE SUNDANCE A**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau. Consultez un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, se laver avec de l'eau et du savon.

**EN CAS D'INGESTION**, enlever les granules visibles de la bouche et rincer complètement la bouche avec de l'eau. Avaler de l'eau pour diluer. Consultez un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **NE RIEN FAIRE AVALER À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.**

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ne pas appliquer sur les étendues d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux ayant servi à nettoyer le matériel.

Conserver une zone tampon de 30 mètres entre la dernière bande d'application et le bord des zones sensibles, comme les brise-vent et les boisés. Pour protéger les habitats aquatiques, une zone tampon de 6 mètres doit être conservée entre la dernière bande et le bord des zones sensibles, comme les terres humides et les étangs.

Ce mélange en réservoir contient un distillat de pétrole, qui est de modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes lors de l'application directe, de l'élimination des restes ou du nettoyage du matériel.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Éviter de contaminer l'eau, les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans un endroit frais et sec (sous 50°C). Ne pas conserver dans un endroit humide.

Fermer **HERMÉTIQUEMENT** le sachet pour éviter que l'humidité endommage tout produit inutilisé.

### **ÉLIMINATION**

1. Dissoudre complètement le contenu du sac dans la réservoir d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'ils ne peuvent être utilisés ni transformés chimiquement, les rebus résultat de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés dans une décharge approuvée pour les pesticides ou, conformément aux règlements provinciaux, **ÊTRE DILUÉS ET ÉPANDUS SUR UN CHAMP EN JACHÈRE OU SEMÉ DE BLÉ.**

Les sacs aluminisés vides et boîtes de carton retiennent des résidus de vapeurs et de produit. Observer toutes les mesures de sécurité indiquées sur l'étiquette, jusqu'à la destruction des conteneurs.

### **AVIS À L'ACHETEUR**

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**HERBICIDE SUNDANCE<sup>MD</sup> MÉLANGE EN RÉSERVOIR**

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT EN ALBERTA, EN SASKATCHEWAN,  
AU MANITOBA ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE LA PAIX EN ALBERTA  
ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

L'Herbicide Sundance mélange en réservoir supprime et réprime les herbes et les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées qui croissent parmi le blé de printemps et le blé dur Kyle, Plenty, Avonlea ou Morse dans les sols noirs ou brun-foncé en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi que dans les sols gris boisés de la région de la rivière La Paix en Alberta et en Colombie-Britannique, qui contiennent au moins 4 % de matières organiques.

**À USAGE COMMERCIAL**

**AVERTISSEMENT [symbole] POISON  
IRRITANT POUR LA PEAU**

**Herbicide Sundance mélange en réservoir incluant:**

**Sundance A Herbicide :**

**GARANTIE : sulfosulfuron ..... 75%**

**NO. D'HOMOLOGATION 26258 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**Sundance B Surfactant :**

**GARANTIE : mélange de surfactants ... 50%**

**Solvant (distillats de pétrole) ... 50%**

**NO. D'HOMOLOGATION 26259 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE LES ÉTIQUETTES ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.**

**Lire attentivement l'AVIS avant de l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés. RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.**

**En cas d'urgence concernant ces produits, appeler à frais virés, à toute heure du jour ou de la nuit, (314) 694-4000.**

**Monsanto Canada Inc.**

~~67 boul. Scurfield~~

~~Winnipeg (Manitoba) R3Y 1G4~~

900 - One Research Road

Winnipeg, MB R3T 6E3

**CONTENU NET : Sundance A Herbicide ... 2 x 216 g  
Sundance B Surfactant ..... 8 L**

**Avis de modification**

**Sundance est une marque de commerce de Monsanto Technology LLC. Monsanto Canada Inc. – licenciée.**

## **PRÉCAUTIONS**

### **ATTENTION!**

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Ne pas avaler. Produit nocif si avalé ou absorbé par la peau.

Irritant pour la peau. Éviter de respirer les embruns ou les vapeurs; éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Lors de la manipulation de tout concentré individuel (durant le mélange et le chargement), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux agents chimiques, des bas, des chaussures et des lunettes de protection (masque facial ou verres de sécurité).

Lors de la manipulation de toute solution à pulvériser (durant l'application ou durant la réparation ou le nettoyage du matériel), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux agents chimiques, des bas et des chaussures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaires sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **PREMIERS SOINS POUR L'HERBICIDE SUNDANCE MÉLANGE EN RÉSERVOIR**

**Consulter l'étiquette de chaque composante pour les PREMIERS SOINS.**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, laver à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Lessiver les vêtements avant de les réutiliser.

**EN CAS D'INGESTION**, faire boire de l'eau ou du lait. **NE PAS FAIRE VOMIR**. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

**EN CAS D'INHALATION**, amener la personne au grand air. Si elle ne respire pas, lui donner la respiration artificielle, préférablement le bouche à bouche. Appeler un médecin ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Conserver une zone tampon de 30 mètres entre la dernière bande d'application et le bord des zones sensibles, comme les brise-vent et les boisés. Pour protéger les habitats aquatiques, une zone tampon de 6 mètres doit être conservée entre la dernière bande et le bord des zones sensibles, comme les terres humides et les étangs.

Ce mélange en réservoir contient un distillat de pétrole, qui est de modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes lors de l'application directe, de l'élimination des restes ou du nettoyage du matériel.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Éviter de contaminer l'eau, les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans un endroit frais et sec (5°C à 50°C). Ne pas conserver dans un endroit humide. Fermer **HERMÉTIQUEMENT** le sachet d'herbicide Sundance A pour éviter que l'humidité endommage tout produit inutilisé. Ne pas entreposer à proximité ou dans la même pièce que les semences, les aliments pour animaux et les fertilisants. Tenir éloigné du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

### **ÉLIMINATION**

Sundance A Herbicide :

1. Dissoudre complètement le contenu du sac dans la cuve d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Sundance B Surfactant :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'ils ne peuvent être utilisés ni transformés chimiquement, les rebuts résultant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés dans une décharge approuvée pour les pesticides ou, conformément aux règlements provinciaux, **ÊTRE DILUÉS ET ÉPANDUS SUR UN CHAMP EN JACHÈRE OU SEMÉ DE BLÉ.**

Même vides, les sacs aluminisés et les contenants de plastique retiennent des vapeurs et des résidus du produit. Observer toutes les précautions jusqu'à la destruction des contenants.

**AVIS À L'ACHETEUR** – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **L'ÉQUIPMENT D'APPLICATION**

#### **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS**

Ce produit doit être appliqué uniquement au moyen d'un matériel terrestre. Calibrer le matériel de pulvérisation avant de l'utiliser. Un épandage complet est nécessaire pour bien supprimer les mauvaises herbes. Utiliser un matériel capable d'agiter constamment et vigoureusement la solution. Lorsque la cuve est pleine, l'agitation doit être suffisante pour créer des vagues ou un roulement sur la surface du liquide.

Au moyen d'un épandeur centrifuge terrestre adéquatement calibré, appliquer uniformément l'Herbicide Sundance mélange en réservoir dans 100 litres d'eau à l'hectare, à moins d'indication contraire. Choisir un taux de débit assurant un épandage complet et uniforme sur les mauvaises herbes. Choisir des buses donnant un épandage et une couverture optimum aux pressions appropriées. Ne pas utiliser un matériel avec buses à miroirs ou ni un matériel d'application par gouttelettes contrôlées. Ne pas appliquer Herbicide Sundancemélange en réservoir dans des conditions qui ne permettent pas une couverture uniforme selon les taux de débit indiqués sur l'étiquette. Éviter le chevauchement. Fermer l'alimentation de la rampe d'épandage lors du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin d'éviter d'endommager la récolte par une application excessive.

Nettoyer à fond le matériel d'application immédiatement après l'utilisation de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir et avant la pulvérisation sur toute récolte autre que le blé de printemps. Préparer une solution de nettoyage de la réservoir consistant en une solution de 1 % d'ammonia ménager (un litre d'ammonia par 100 litres d'eau). Utiliser suffisamment de solution nettoyante pour rincer à fond toutes les surfaces et pour vider tous les boyaux. Refaire le nettoyage avec la solution d'ammonia. Terminer le processus de nettoyage par un rinçage à l'eau claire. **ÉLIMINER LES EAUX DE RINÇAGE EN LES PULVÉRISANT SUR UN CHAMP INUTILISÉ OU SUR LE CHAMP TRAITÉ.**

N'utiliser aucun système d'irrigation pour appliquer ce produit.  
Ne pas pulvériser s'il y a probabilité de pluie durant ou immédiatement après l'application.

## **ATTENTION**

**ÉVITER LA DÉRIVE.** Lors de l'application de ce produit, il faut prendre garde de ne pas endommager les plantes et les récoltes désirables. Éviter l'épandage, la dérive ou le déversement sur les arbres ou plantes désirables ou sur les sols destinés aux récoltes sensibles, car une quantité minime du produit peut causer de graves dommages ou détruire les plantes traitées par inadvertance. La possibilité de dommages résultant de l'utilisation du produit est plus considérable quand le vent souffle en rafales ou lorsque d'autres conditions, même avec des vents plus faibles, favorisent la dérive d'embruns. Appliquer seulement lorsque les conditions de vent sont conformes aux normes locales et/ou provinciales. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses pouvant résulter en éclaboussures ou en fines particules (brouillard) susceptibles de dérive. Éviter d'appliquer à une vitesse ou à une pression excessive.

L'Herbicide Sundance mélange en réservoir est un inhibiteur de l'acétolactate synthase (ALS), qui entrave rapidement la croissance des mauvaises herbes susceptibles. Toutefois, les symptômes habituels de dépérissement (décoloration) se manifestent parfois entre 1 et 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la susceptibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets sont déterminés par la sensibilité des mauvaises herbes, leur taille, les conditions de croissance et la couverture de l'épandage.

Avant d'utiliser l'Herbicide Sundance mélange en réservoir, il faut examiner soigneusement les plans de rotation des récoltes. Les récoltes autres que celles qui sont mentionnées à la section « **Renseignements Sur La Rotation Des Récoltes** » peuvent être sensibles à de faibles concentrations de l'herbicide Sundance dans le sol. La dégradation du mélange en réservoir Sundance est affectée par pluies, température du sol et pH du sol. Consulter à la section « **Renseignements Sur La Rotation Des Récoltes** » de cette étiquette les renseignements particuliers en vue de planifier l'utilisation de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir et la rotation des récoltes.

Ne pas pulvériser ni laisser dériver les embruns sur les récoltes sensibles adjacentes ou sur les terres destinées à recevoir en rotation des récoltes sensibles à l'avenir (voir la section « **Renseignements Sur La Rotation Des Récoltes** »).



## **INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE**

Nettoyer en profondeur le matériel avant de mélanger la solution à pulvériser.

Remplir le réservoir de pulvérisation environ aux trois quarts du niveau recommandé. Ajouter lentement le contenu des deux sacs de Sundance A au réservoir de pulvérisation en remuant constamment. Si un ingrédient supplémentaire doit être ajouté au mélange de ce produit, l'ajouter maintenant et le faire suivre du contenu de Sundance B Surfactant. Terminer le processus de remplissage en remuant constamment. Conserver un espace d'air durant le remplissage et, une fois la cuve remplie, en retirer immédiatement le boyau pour éviter de contaminer la source par siphonnage.

La solution à pulvériser doit être appliquée sans délai et, si la pulvérisation est interrompue, il faut remuer suffisamment pour suspendre entièrement à nouveau tout produit précipité. Cette solution de mélange en cuve permet de traiter 16 ha (40 acres).

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

### **Mauvaises Herbes Graminées**

Folle avoine  
Orge queue d'écureuil

### **Mauvaises Herbes à Feuilles Larges**

stellaire moyenne  
moutarde des champs  
amarante à racine rouge  
tabouret des champs  
canola (colza) spontanée\*  
gaillet gratteron

\*incluant le canola tolérant au glyphosate, c-à-d. le canola Roundup Ready®; NE SUPPRIME PAS le canola tolérant à l'imazethapyr, c.-à-d. le canola Clearfield®.

## **MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**

sétaire verte  
chiendent commun  
échinochloa pied-de-coq  
pissenlit officinal  
laiteron des champs

Pour de plus amples renseignements sur la suppression d'autres mauvaises herbes par un mélange en réservoir avec le 2,4-D ester, Pardner® EC, MCPA ester ou Buctril M, voir la section des mélanges en réservoir de cette étiquette.

## MODE D'EMPLOI

### Application en postlevée au blé de printemps et au blé dur Kyle, Plenty, Avonlea ou Morse

Appliquer l'Herbicide Sundance mélange en réservoir une seule fois par saison de culture. La suppression est plus efficace quand l'humidité du sol est suffisante pour qu'il y ait croissance vigoureuse du blé et des mauvaises herbes. Appliquer ce produit avant la levée de la quatrième talle de blé mais après la levée des mauvaises herbes. Pour la suppression de la folle avoine, appliquer jusqu'au stade de la sixième feuille mais pas après le stade de la troisième talle. Pour un rendement optimum et une meilleure récolte, appliquer avant le tallage de la folle avoine. Pour les plantes annuelles à feuilles larges, la suppression est beaucoup plus efficace sur les jeunes plantes qu'à un stade ultérieur. Les mauvaises herbes vivaces devraient être traitées avant leur floraison et durant une période de croissance active.

Ne pas appliquer sur le blé de printemps contre-ensemencé de légumineuses.

### MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR UNE MEILLEURE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

#### MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC 2,4-D ESTER

Pour un mélange en réservoir avec 2,4-D ester, ajouter chaque composante au réservoir de pulvérisation dans l'ordre suivant : eau, herbicide Sundance B, 2,4-D ester, Sundance A Surfactant. Appliquer le carton d'herbicide Sundance avec l'agent tensioactif et une suspension concentrée de 2,4-D ester. Pour un rendement optimum et une meilleure récolte, appliquer avant le tallage de la folle avoine. Remarque : Une faible réduction dans la suppression de la folle avoine et de l'orge queue d'écureuil peut se produire lorsque de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir est mélangé en cuve avec 2,4-D ester.

	Formulation	Quantité par 16 hectares
2,4-D Ester	500 g/L	13.44 L

Rajuster la quantité en conséquence pour un taux autre que 500 grammes par litre.

#### Autres mauvaises herbes supprimées au moyen du mélange en cuve avec 2,4-D ester, l'herbicide Sundance et l'agent tensioactif :

chénopode blanc  
renouée liseron  
canola (colza) spontanée\*  
érodiolium cicutaire

pissenlit officinal  
crépis des toits  
kochia à balais  
renouée scabre/renouée persicaire  
laiteron des champs

\*incluant le canola tolérant au glyphosate, c.-à-d. le canola Roundup Ready® et le canola tolérant à l'imazethapyr, c.-à-d. le canola Clearfield®.

## **MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC PARDNER EC**

Pour un mélange en réservoir avec le concentré émulsifiable Pardner, ajouter chaque composante à la réservoir de pulvérisation dans l'ordre suivant : eau, herbicide Sundance A, Pardner EC et Sundance B Surfactant. Appliquer le carton d'herbicide Sundance et 16 litre de Pardner EC. Pour un rendement optimum et une meilleure récolte, appliquer avant le tallage de la folle avoine et peu après la levée de la majorité des autres mauvaises herbes. Remarque : Une faible réduction dans la suppression de la folle avoine et de l'orge agréable peut se produire lorsque l'herbicide Sundance mélange en réservoir est mélangé en cuve avec le Pardner EC.

### **Autres mauvaises herbes supprimées au moyen du mélange en réservoir avec le Pardner EC, et l'Herbicide Sundance mélange en réservoir:**

renouée persicaire  
renouée scabre  
persicaire pale  
kochia à balais  
saponaire des vaches  
soude roulante  
lampourde glouteron  
petite herbe à poux  
amarante résistant au triazine  
bardanette épineuse  
morelle d'Amérique  
renouée liseron  
sarrasin de Tartarie  
sarrasin commun  
séneçon vulgaire  
chénopode blanc  
crépis des toits

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC MCPA ESTER

Pour un mélange en réservoir avec MCPA ester, ajouter chaque composante au réservoir de pulvérisation dans l'ordre suivant : eau, herbicide Sundance A, MCPA ester, Sundance B Surfactant. Appliquer le carton de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir avec une suspension concentrée MCPA ester. Pour un rendement optimum et une meilleure récolte, appliquer avant le tallage de la folle avoine.

Remarque : Une faible réduction dans la suppression de la folle avoine et de l'orge agréable peut se produire lorsque l'herbicide Sundance mélange en réservoir est mélangé en cuve avec MCPA ester.

	Formulation	Quantité par 16 hectares
MCPA Ester	500 g/L	15.36 L

Rajuster la quantité en conséquence pour un taux autre que 500 grammes par litre.

### **Autres mauvaises herbes supprimées au moyen du mélange en réservoir avec MCPA ester et l'Herbicide Sundance mélange en réservoir :**

chénopode blanc  
soude roulante  
bardane  
crépis des toits  
moutarde (sauf pour moutarde des chiens, moutarde tanaïs)  
petite herbe à poux  
radis sauvage  
tournesol  
canola (colza) spontanée\*  
laitue scariole  
lampourde glouteron  
kochia à balais  
bourse-à-pasteur  
sagesse-des-chirurgiens  
plantain majeur  
érodium cicutaire

\*incluant le canola tolérant au glyphosate, c.-à-d. le canola Roundup Ready® et le canola tolérant à l'imazethapyr, c.-à-d. le canola Clearfield®.

## **Répression**

Laiteron des champs  
Chardon des champs  
Renouée scabre  
renouée liseron

## **MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC LE BUCTRIL M**

Pour un mélange en réservoir avec le Buctril M, ajouter chaque composante au réservoir de pulvérisation dans l'ordre suivant : eau, herbicide Sundance A, Buctril M, Sundance B Surfactant. Appliquer par hectare 27 grammes d'herbicide Sundance A avec l'agent tensioactif et 1 litre de Buctril M. Pour un rendement optimum et une meilleure récolte, appliquer avant le tallage de la folle avoine. Remarque : Une faible réduction dans la suppression de la folle avoine peut se produire lorsque l'herbicide Sundance est mélangé en cuve avec le Buctril M.

## **Autres mauvaises herbes supprimées au moyen du mélange en réservoir avec le Buctril M, l'herbicide Sundance et l'agent tensioactif :**

Renouée scabre  
Persicaire pâle  
Renouée persicaire  
Saponaire des vaches\*\*  
Amarante à racine rouge  
Matricaire inodore\*\*\*\*  
Morelle à trois fleurs  
Sarrasin commun  
Vélar fausse-girolée  
Petite herbe à poux  
Pissenlit  
Sagesse-des-chirurgiens  
Bardanette épineuse  
Bourse-à-pasteur  
Kochia à balais\*\*\*  
Soude roulante\*\*\*  
Neslie paniculée  
Renouée liseron  
Tabouret des champs  
Séneçon vulgaire  
Tournesol spontané  
Canola (colza) spontanée\*  
Silène noctiflore  
Lampourde glouteron  
Abutilon\*\*\*\*\*  
Morelle d'Amérique  
Sarrasin de Tartarie

Moutarde des champs  
Chénopode blanc  
Ortie royale

### **Répression**

Chardon des champs  
Laiteron des champs

\*incluant le canola tolérant au glyphosate, c.-à-d. le canola Roundup Ready® et le canola tolérant à l'imazethapyr, c.-à-d. le canola Clearfield®.

\* Dans les conditions normales, la saponnaire des vaches est supprimé jusqu'au stade de la quatrième feuille. Passé ce stade, la suppression est improbable.

\*\* Pulvériser avant que les plants atteignent 5 cm.

\*\*\* Pour plantes annuelles au printemps seulement.

\*\*\*\* Pulvériser avant que les plants atteignent 8 cm.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA ROTATION DES RÉCOLTES**

Le risque de dommages aux récoltes en rotation est affecté notamment par les facteurs suivants : pH du sol, sensibilité des récoltes en rotation, température du sol, quantité et fréquence des pluies, et intervalle entre les ensemencements. La dégradation de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir est habituellement plus lente lorsque l'humidité du sol est faible et/ou que le pH du sol est élevé.

Suite à une sécheresse durant la saison de croissance, les récoltes exposées à des sols saturés d'eau pendant une assez longue période de temps peuvent montrer des symptômes de dommages.

L'effet cumulatif des résidus dans le sol par suite de l'utilisation de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir et d'autres herbicides de groupe 2 (avec restrictions culturales) dans un même champ n'a pas été déterminé. Nous ne disposons pas de lignes directrices concernant la rotation des récoltes ni d'intervalles minimum de rotation relativement à l'utilisation d'autres herbicides de groupe 2 (avec restrictions culturales) durant la saison précédant celle de l'application de l'herbicide Sundance, et il y a donc possibilité de dommages aux récoltes en rotation autres que le blé et le canola Clearfield. Dans ces conditions, il faut donc effectuer un essai biologique du champ l'année précédant celle de la récolte désirée pour déterminer si le sol peut la recevoir.

Il faut toujours suivre de bonnes pratiques agronomiques, comme une fertilisation adéquate.

L'année suivant le traitement avec l'Herbicide Sundance mélange en réservoir, les champs de blé qui contiennent au moins 4 % de matières organiques peuvent recevoir en rotation les récoltes suivantes : toutes les variétés de blé notamment le dur; le canola; l'orge; les pois; et le lin.

Dans les champs qui ont été affectés par une sécheresse de sévérité moyenne à extrême entre le moment de l'application et celui du gel de la terre, qui ont un sol fortement alcalin (pH 7,5 ou plus), qui contiennent peu de matières organiques et qui ont été ensemencés durant le délai d'attente avant la récolte qui est recommandé, il peut se produire des dommages aux récoltes autres que le blé ou le canola tolérant à l'imazethapyr (c.-à-d. le canola Clearfield®). **DANS LES CHAMPS AFFECTÉS PAR LES CONDITIONS MENTIONNÉES CI-HAUT, NE PAS SEMER DE CANOLA, ORGE, POIS OU LIN AVANT AU MOINS 22 MOIS SUIVANT L'APPLICATION. UN ESSAI BIOLOGIQUE DOIT ÊTRE EFFECTUÉ DANS LE CHAMP L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DE LA RÉCOLTE DÉSIRÉE POUR ÉVALUER LA SÉCURITÉ DE LA RÉCOLTE.**

## **ESSAI BIOLOGIQUE DANS LES CHAMPS**

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ qui a été traité avec l'Herbicide Sundance mélange en réservoir pour effectuer votre essai biologique d'ensemencement d'une ou de plusieurs récoltes. Les facteurs à utiliser pour le choix de ces zones représentatives sont : la taille du champ, la texture du sol, le drainage et les aires de virage. Plus grand est le champ, plus nombreuses doivent être les zones pour que les résultats soient fiables. Dans ces zones, les bandes de semis doivent être perpendiculaires au sens des bandes d'épandage du pesticide. Les bandes de semis doivent être suffisamment longues pour traverser plusieurs bandes d'épandage. Les larges bandes d'essais sont plus fiables que les étroites. Utiliser un matériel standard de travail et d'ensemencement pour effectuer vos essais. Préparer un lit de semences et semer les récoltes et variétés que vous désirez cultiver l'année suivante. Il est important de faire vos essais exactement de la même façon que vous accomplissez vos activités habituelles : mêmes périodes d'ensemencement, mêmes conditions, mêmes techniques et mêmes pratiques culturales. En outre, il faudrait ensemencer une zone adjacente non traitée à l'herbicide Sundance aux fins de comparaison. Tout au long de la levée et de la croissance des récoltes, examiner les principaux points suivants dans les zones traitées à l'Herbicide Sundance mélange en réservoir et celles qui ne l'ont pas été :

- établissement des cultures,
- développement des racines,
- taux de croissance,
- couleur et vigueur des plantes,
- rendement.

Il faut faire des observations à toutes les étapes, jusqu'à ce que ces récoltes arrivent à maturité. Ne pulvériser sur les bandes d'essai aucun herbicide pouvant endommager leurs récoltes. Si l'essai biologique indique la présence de résidus d'herbicide Sundance mélange en réservoir, continuer à cultiver dans le champ en question les seules cultures indiquées sur l'étiquette et ne pas semer en rotation d'autres cultures avant que les essais biologiques confirment que les cultures susceptibles ont une croissance normale. **NE PAS CULTIVER EN ROTATION D'AUTRES RÉCOLTES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE INDIQUE UNE CROISSANCE NORMALE ET L'ABSENCE DE TOUTE RÉDUCTION DU RENDEMENT.** L'omission de suivre les lignes directrices pourrait résulter en dommages aux cultures désirées.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Sundance A, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Sundance A et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Éviter l'utilisation exclusive ou répétée de l'Herbicide Sundance mélange en réservoir ou les herbicides du même groupe 2.
- Utiliser des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Garder les rapports précis sur les rotations des récoltes et des herbicides utilisés pour chacun champs.
- Pour plus d'information s'adresser à Monsanto Canada.



\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )